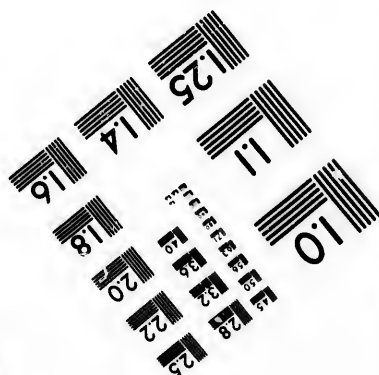
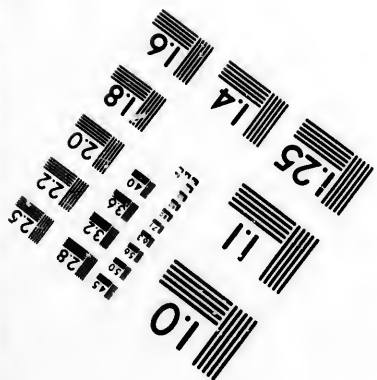
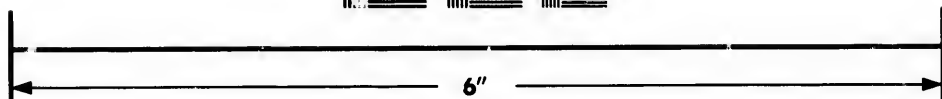
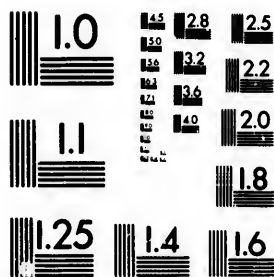


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

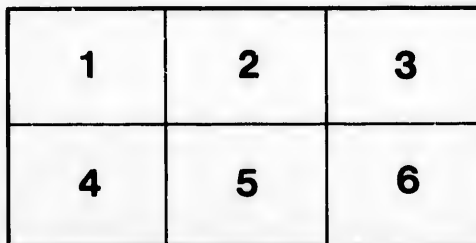
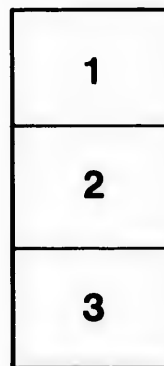
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
on à

A I

Q

L

R

=

C

ALMANACH

DE

QUEBEC,

POUR

L'ANNÉE

M, DCC, LXXXV.

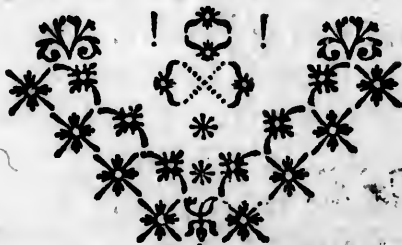
1785

RES

AG

60

1785



598625

AV
414
AH
RES

13

A QUEBEC:

Chez GUILLAUME BROWN, sur la Grande Côte.

EPOQUES pour l'Année 1785.

ON compte depuis la création du Monde jusqu'à la venue de *Jesus Christ*, 4001 ans.

Depuis le Déluge universel jusqu'à présent, 4129 ans.

Depuis la Naissance de N. S. *Jesus Christ*, 1785.

Depuis la correction du Calendrier Grégorien, 203 ans.

Et du Regne de GEORGE III. Roi de la Grande-Bretagne, &c. 25 ans.

COMPOST ECCLESIASTIQUE.

Nombre d'Or,	19.		Epacte,	18.
Cycle Solaire,	2.		Lettre Dominic.	B.
Indiction,	3.		Let. du Martirologe,	t.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime le 23 Janvier.

Cendres le 9 Fevrier.

Pâque le 27 Mars.

Rogations les 1, 3 et 4 Mai.

Ascension le 5 Mai.

Pentecôte le 15 Mai.

Trinité le 22 Mai.

Fête-Dieu le 26 Mai.

Avent le 27 Novembre.

Les QUATRE TEMS.

Les 16. 18. 19. Fev.		Les 21. 23. 24. Sept.
Les 18. 20. 21. Mai.		Les 14. 16. 17. Dec.

Les DOUZE SIGNES du ZODIAQUE.

- ♈ Le Bélier, *Aries.*
- ♉ Le Taureau, *Taurus.*
- ♊ Les Gémeaux, *Gemini.*
- ♋ L'Ecrevisse, *Cancer.*
- ♌ Le Lion, *Lio.*
- ♍ La Vierge, *Virgo.*
- ♎ La Balance, *Libra.*
- ♏ Le Scorpion, *Scorpio.*
- ♐ Le Sagitaire, *Sagittarius.*
- ♑ Le Capricorne, *Capricornus.*
- ♒ Le Verseau, *Aquarius.*
- ♓ Les Poissons, *Pisces.*

Les SEPT PLANE'TES.

- | | |
|--------------|------------|
| ♄ Saturne. | ♀ Venus. |
| ♃ Jupiter. | ☿ Mercure. |
| ♂ Mars. | ☾ La Lune. |
| ☉ Le Soleil. | |

FIGURES des LUNAISONS.

- | | |
|---------------------|---------------------|
| ● Nouvelle Lune | ☉ Pleine Lune. |
| ☾ Premier Quartier. | ☾ Dernier Quartier. |

Commencement des QUATRE SAISONS.

- Le Printems le 20 Mars à oh. 11m. Matin.
- L'Eté le 20 Juin à 9h. 54m. Soir.
- L'Automne le 22 Septembre à 9h. 38m. Matin.
- L'Hiver le 21 Decembre à 4h. 1m. Matin.

1785.
 du Monde
 ist, 4001
 à présent,
 sus Christ,
 er Grégo-
 Roi de la
 IQUE.
 18.
 ic. B.
 rologe, t.
 4. Sept.
 7. Dec.

ECLIPSES.

Il n'y aura cette Année aucune
ECLIPSE visible à QUEBEC.

EXPLICATION du CALENDRIER.

La premiere Colonne contient les jours du Mois; la seconde les Fêtes; et la troisieme le Lever et Coucher du Soleil: Consequemment la premiere ligne du mois de Janvier se lira ainsi: premier jour du Mois, — Circoncision. — le Soleil se leve à 7 heures 44 minutes, et se couche à 44 minutes avant 5 heures.

N. B. Dans la Colonne des Fêtes le mot *Vigile* ne designe que l'Office, et non le Jeune ou l'Abstinence.

II ° La lettre M précédée de deux points signifie qu'on fait mémoire de quelques Saints.

Jo	
1	CIRCO
B	Octave
3	Octave
4	Octave
5	De la
6	EPIPH
7	
8	
B	1. ap
10	
11	
12	
13	Octav
14	Hilai
15	Paul
B	2. N
17	Anto
18	Chai
19	Canu
20	Fabie
21	Agne
22	Vinc
B	SEPT
24	Tim
25	Con
26	Poli
27	Jean
28	Mar
29	Fran
B	SEX
31	Pier

JANVIER a XXXI JOURS.

- ☾ Le 3 à 10h. 11m. du Soir.
 ● Le 10 à 10h. 56m. du Soir.
 ☽ Le 18 à 0h. 46m. du Matin.
 ☉ Le 25 à 3h. 43m. du Matin.

Jo	F E T E S.	L O C
1	CIRCONCISION.	7 44 5
B	Octave Etienne. ..2M.	7 44 5
3	Octave Jean. ..1M.	7 43 5
4	Octave Innocens.	7 42 5
5	De la Vigile. ..1M.	7 42 5
6	EPIPHANIE. Octave.	7 41 3
7		7 40 5
8		7 40 5
B	1. après l'Epiphanie. ..1M.	7 39 5
10		7 38 5
11	..1M.	7 37 5
12		7 36 5
13	Octave Epiphanie.	7 35 5
14	Hilaire. ..1M.	7 34 5
15	Paul hermite. ..1M.	7 33 5
B	2. NOM DE JESUS. ..M.	7 32 5
17	Antoine.	7 31 5
18	Chaire S. Pierre Rome ..2M <i>Naiff. de la</i>	7 30 5
19	Canut. ..1M. [<i>Reine.</i>]	7 29 5
20	Fabien, &c.	7 27 5
21	Agnès.	7 26 5
22	Vincent, &c. m du 3 Dim.	7 25 5
B	SEPTUAGESIME. M.	7 24 5
24	Timothée.	7 23 5
25	Conv. Paul. ..1M.	7 21 5
26	Policarpe.	7 20 5
27	Jean Chrysoft. <i>P. Aug. Frederic né</i>	7 19 5
28	Marcel. ..1M.	7 17 5
29	François de Sales.	7 16 5
B	SEXAGESIME. <i>Roi C. mart.</i>	7 14 5
31	Pierre Nolasc.	7 13 5

cune
 jours
 oisie-
 uem-
 ier se.
 rcon-
 utes,
 es.
 es le
 on le
 oints
 ints.

5
FEVRIER a XXVIII JOURS.

- ☾ Le 2 à 7h. 42m. du Matin.
 ● Le 9 à 7h. 46m. du Matin.
 ☽ Le 16 à 6h. 37m. du Soir.
 ☉ Le 23 à 9h. 52m. du Soir.

	F E T E S.	L O C
10		
1	Ignace.	7 12 5
2	FURIFICATION.	7 10 5
3	Raimond. ..IM.	7 9 5
4	André Corsin.	7 7 5
5	Agathe.	7 6 5
B	QUINQUAGESIME. S. Purif. ..M.	7 4 5
7	Romualde.	7 3 5
8	Jean de Matha.	7 1 5
9	Les CENDRES. ..M.	7 0 5
10	Scholastique. M	6 58 6
11	Martine. ..IM.	6 57 6
12		6 55 6
B	1. DU CAREME.	6 53 6
14		6 52 6
15		6 50 6
16	4 Tems.	6 48 6
17		6 47 6
18	4 Tems. M	6 45 6
19	4 Tems.	6 44 6
B	2. du Carême. Sol. Matthias.	6 42 6
21		6 40 6
22	Chaire St. Pierre à Ant. ..2M.	6 39 6
23	..IM. Pr. OË. né.	6 37 6
24	Matthias. ..IM. Pr. Ad. Fred. né.	6 36 6
25		6 34 6
26		6 32 6
B	3. du Carême.	6 30 6
28		6 29 6

RS.

6

L	O	C
7	12	5
7	10	5
7	9	5
7	7	5
7	6	5
7	4	5
7	3	5
7	1	5
7	0	5
58		6
57		6
55		6
53		6
52		6
50		6
48		6
47		6
45		6
44		6
42		6
40		6
39		6
37		6
36		6
34		6
32		6
30		6
9		6

M

Jo
1
2
3
4 Cafe
5
B 4. d
7 Tho
8 Jean
9 Fran
10 49
11
12 Gr
B De
14
15
16 An
17 Pa
18 N.
19 Jo
B R
21
22
23
24 J
25 V
26 S
B
28
29
30
31

M A R S a ⁷XXXI JOURS.

- ☾ Le 3 à 3h. 55m. du Soir.
- Le 10 à 4h. 46m. du Soir.
- ☽ Le 17 à 9h. 9m. du Matin.
- ☉ Le 25 à 4h. 50m. du Soir.

Jo	F E T E S.	L O C
1	<i>St. David.</i>	6 25 6
2		6 24 6
3		6 22 6
4	Casimire. ..2M.	6 20 6
5		6 19 6
B 4.	du Carême.	6 17 6
7	Thomas d'Aquin. ..2M.	6 15 6
8	Jean de Dieu. ..M.	6 13 6
9	Françoise ..M.	6 12 6
10	40 Martirs. ..M.	6 10 6
11		6 9 6
12	Grégoire. ..M	6 7 6
B	De la P A S S I O N.	6 5 6
14.		6 3 6
15.		6 2 6
16	Anniverfaire Consecr. Evêque.	6 0 6
17	Patrice. ..M	5 58 7
18	N. D. de Pitié. ..M	5 57 7
19	Joseph. ..M.	5 55 7
B	R A M E A U X. Sol. Joseph.	5 54 7
21.	<i>Jour et nuit égaux.</i>	5 52 7
22		5 50 7
23		5 48 7
24	Jeudi Saint.	5 47 7
25	Vendredi Saint.	5 45 7
26	Samedi Saint.	5 43 7
B	P A Q U E S. <i>Octave.</i>	5 42 7
28		5 40 7
29		5 38 7
30		5 37 7
31		5 35 7

A V R I L a XXX JOURS.

- ☾ Le 2 à 10h. 14m. du Soir.
 ● Le 9 à 7h. 45m. du Soir.
 ☽ Le 17 à 3h. 4m. du Matin.
 ○ Le 24 à 11h. 6m. du Matin.

Jo	F E T E S.	L O C
1		5 34 7
2		5 32 7
B	QUASIMODO.	5 30 7
4	Ifidore.	5 28 7
5	Vincent Ferrier.	5 27 7
6	ANNONCIATION.	5 25 7
7	Benoist.	5 24 7
8	François de Paule.	5 22 7
9	De la Ste. Vierge.	5 20 7
B	2.	5 19 7
11	Léon.	5 17 7
12		5 15 7
13	Herménégilde.	5 14 7
14	Tiburce, &c.	5 12 7
15		5 11 7
16	De la Ste. Vierge.	5 9 7
B	3. STE. FAMILLE. ..2M.	5 7 7
18		5 6 7
19		5 4 7
20		5 3 7
21	Anselme.	5 1 7
22	Sotere, &c.	5 0 7
23	George.	4 58 8
B	4.	4 57 8
25	Marc. <i>Abstin. Process. P. Mary née.</i>	4 55 8
26	Clet et Marcellin.	4 54 8
27		4 52 8
28	Vital.	4 51 8
29	Pierre Mart.	4 49 8
30	Catherine de Sienne.	4 48 8

L O C
5 34 7
5 32 7
5 30 7
5 28 7
5 27 7
5 25 7
5 24 7
5 22 7
5 20 7
5 19 7
5 17 7
5 15 7
5 14 7
5 12 7
5 11 7
5 9 7
5 7 7
5 6 7
5 4 7
5 3 7
5 1 7
5 0 7
58 8
57 8
55 8
54 8
52 8
51 8
49 8
48 8

- Ⓒ Le 1
- Le 8
- Ⓓ Le 1
- ⊙ Le 2

Jo	
B	5. P
2	Rog
3	Rog
4	Rog
5	ASC
6	Jean
7	Stan
B	6.
9	Gre
10	An
11	
12	OG
13	Né
14	Jen
B	PE
16	
17	
18	4
19	
20	4
21	4
B	TI
23	Pi
24	Pi
25	G
26	F
27	
28	
B	2
30	
31	

MAI a XXXI JOURS.

- | | |
|---|------------------------------------|
| <p>(Le 1 à 6h. 14m. du Matin.
 ● Le 8 à 10h. 50m. du Mat.
 D Le 16 à 2h. 0m. du Soir.
 ○ Le 23 à 10h. 58m. du Mat.</p> | <p>(Le 30 à 0h. 23m. du Soir.</p> |
|---|------------------------------------|

Jo	F E T E S.	L O C
B	5. Phillipe et Jacques. M	4 46 8
2	Rogat. Athanase. ..IM	4 45 8
3	Rogat. Invent. Ste. Croix ..1M.	4 43 8
4	Rogat. Monique. ..IM.	4 42 8
5	ASCENSION. <i>Oftave.</i>	4 41 8
6	Jean Porte Latine. ..M. <i>Siège levé.</i>	4 40 8
7	Stanilas. ..M.	4 38 8
B	6. Aparition St. Michel. ..2M.	4 37 8
9	Gregoire Naz. ..IM.	4 35 8
10	Antonin. ..2M.	4 34 8
11		4 33 8
12	Octave de l'Ascension.	4 31 8
13	Nérée, &c. ..IM.	4 30 8
14	<i>Jeuns.</i> De la Vigile. ..IM.	4 29 8
B	PENTECOTE. <i>Oftave.</i>	4 28 8
16		4 27 8
17		4 25 8
18	4 <i>Tems.</i>	4 24 8
19	..M. <i>Reine Charlotte née.</i>	4 23 8
20	4 <i>Tems.</i>	4 22 8
21	4 <i>Tems.</i>	4 21 8
B	TRINITE. ..M. <i>Princesse Eliz. née.</i>	4 20 8
23	Pie V.	4 19 8
24	Pierre Celestin.	4 18 8
25	Grégoire VII. ..M.	4 17 8
26	FETE DIEU. <i>Oftave.</i>	4 16 8
27	..IM.	4 16 8
28		4 15 8
B	2. ..IM. <i>Roi Ch. II. rest.</i>	4 14 8
30	..IM.	4 13 8
31	..IM.	4 12 8

J U I N a XXX JOURS.

- Le 7 à 8h. 48m. du Matin.
- ☽ Le 15 à 2h. 43m. du Soir.
- ☉ Le 23 à 5h. 36m. du Matin.
- ☾ Le 29 à 2h. 55m. du Matin.

Jo	F E T E S.	L	O	C
1		4	12	8
2	OCTAVE Fête-Dieu. ..M.	4	11	8
3	Phillipe de Néri	4	10	8
4	Ubalde. <i>Roi GEORGE III. né.</i>	4	10	8
B	3. <i>Pr. Ernest Augustus né.</i>	4	9	8
6	Norbert.	4	8	8
7	Venant.	4	8	8
8	Bernardin.	4	7	8
9	Madeleine de Pazzis. ..1M.	4	7	8
10	Marguérite. <i>Pre. Amelia Sophia née.</i>	4	7	8
11	Barnabé.	4	6	8
B	4. Jean à Facundo. ..2M.	4	6	8
13	Antoine de Pade.	4	6	8
14	Basile.	4	5	8
15	Vite, &c.	4	5	8
16		4	5	8
17		4	5	8
18	De la Ste. Vierge. ..M.	4	5	8
B	5. ..1M.	4	5	8
20	Julienne. ..1M.	4	5	8
21	<i>Plus long jour.</i>	4	5	8
22	Paulin.	4	5	8
23	De la Vigile.	4	5	8
24	JEAN BAPTISTE.	4	6	8
25	<i>Jeune.</i>	4	6	8
B	6. Jean & Paul. S. J. B. ..2M.	4	6	8
27		4	6	8
28	<i>Jeune.</i> Léon. ..2M.	4	6	8
29	PIERRE & PAUL. <i>Octave.</i>	4	7	8
30	Comm. St. Paul. ..2M.	4	7	8

13

J U

Jo
1 OEF.
2 Vit
B 7.
4
5
6 OEF
7
8 Eli
9 De
B 8.
11 VI
12 Je
13 A
14 Bo
15 H
16 N
B 9.
18 A
19 V
20 M
21 P
22 M
23 A
B 1
25 J
26 A
27 P
28 N
29 M
30 B

JUILLET a XXXI JOURS.

- Le 6 à oh. 12m. du Soir.
-) Le 15 à oh. 27m, du Matin.
- Le 21 à 5h. 58m. du Soir.
- (Le 28 à 4h. 11m. du Matin.

Jo	F E T E S.	L	O	C
1	<i>Octave.</i> Jean Baptiste. ..1M.	4	8	8
2	Visitation. ..2M.	4	8	8
B	7. ..1M. <i>Canticule commence.</i>	4	9	8
4		4	9	8
5		4	10	8
6	Octave Apôtres.	4	10	8
7		4	11	8
8	Elizabeth.	4	12	8
9	De la Ste. Vierge.	4	13	8
B	8. DEDICACE <i>Octave.</i> ..1M.	4	13	8
11	VII Freres Martyrs. ..2M.	4	14	8
12	Jean Gualbert. ..2M.	4	15	8
13	Anaclet. ..1M.	4	16	8
14	Bonaventure. ..1M.	4	17	8
15	Henri. ..1M.	4	18	8
16	N. D. du Mont Carmel. ..1M.	4	18	8
B	9. <i>Oct.</i> Dédicace Sol. Jacq. ..1M.	4	20	8
18	Alexis. ..1M.	4	20	8
19	Vincent de Paul.	4	22	8
20	Margueritte.	4	23	8
21	Praxede.	4	24	8
22	Marie Madeleine	4	25	8
23	Appolinaire. ..2M.	4	26	8
B	10. Sol. Anne. ..M.	4	27	8
25	Jacques. ..1M.	4	28	8
26	Anne.	4	29	8
27	Pentaléon.	4	30	8
28	Nazaire, &c.	4	32	8
29	Marthe. ..1M.	4	33	8
30	De la Ste. Vierge. ..1M.	4	34	8
B	11. Ignace. ..1M.	4	36	8

A O U S T a X X X I J O U R S .

- Le 4 à 10h. 37m. du Soir.
- ☽ Le 13 à 2h. 33m. du Matin.
- ☉ Le 20 à 0h. 58m. du Matin.
- ☾ Le 27 à 4h. 40m. du Matin.

		F E T E S.			L	O	C
1	Pierre aux Liens.	..2M.			4	37	8
2	Etienne.				4	38	8
3	Invent. Etienne.				4	40	8
4	Dominique.				4	41	8
5	N. D. des Neiges.				4	42	8
6	Jeune. Transfiguration.	..1M.			4	44	8
B	12. Cajetan. Sol. Laur.	..2M.			4	45	8
8	Cyriac, &c.				4	47	8
9	De la Vigile.				4	48	8
10	Laurent. <i>Octave.</i>				4	49	8
11	..1M.	<i>Cannicule fin.</i>			4	51	8
12	Claire.	..1M.	<i>Pr. de Gal. né.</i>		4	52	8
13	Jeune.	..2M.			4	54	8
B	13.	..2M.			4	55	8
15	ASSOMPTION. <i>Octave.</i>				4	57	8
16	Hyacinthe.	..2M.	<i>Pr. Fred. né.</i>		4	59	8
17	Octave. Laurent.	..1M.			5	0	7
18	..1M.				5	1	7
19					5	3	7
20	Bernard.	..1M.			5	5	7
B	14. Joach. Sol. Bar.	..2M.	<i>Pr. G. Hen. né</i>		5	6	7
22	Octave Assomp.	..1M.			5	8	7
23	Phillipe Benitié.	..1M.			5	9	7
24	Barthelemi.				5	11	7
25	Loüis.				5	12	7
26	Zéphyrin.				5	14	7
27	De la Ste. Vierge.				5	16	7
B	15. Augustin. Sol. Loüis.	..2M.			5	17	7
29	Décol. J. Bapt.	..1M.			5	19	7
30	Rose de Lima.	..1M.			5	21	7
31	Raimond Nonnat.				5	22	7

O C
37 8
38 8
40 8
41 8
42 8
44 8
45 8
47 8
48 8
49 8
51 8
52 8
54 8
55 8
57 8
59 8
0 7
1 7
3 7
5 7
6 7
8 7
9 7
11 7
12 7
14 7
16 7
17 7
19 7
21 7
22 7

SEP

1	FET
2	Etie
3	De l
B	16.
5	Lau
6	
7	
8	Nat
9	
10	Nic
B	17.
12	
13	
14	Ex
15	OE
16	Co
17	Sti
B	18.
19	Ja
20	Eu
21	4
22	TH
23	4
24	4
B	19
26	Cy
27	Ca
28	V
29	M
30	Je

16

SEPTEMBRE a XXX JOURS.

- Le 3 à 1h. 37m. du Soir.
- ♪ Le 11 à 0h. 15m. du Soir.
- ☉ Le 18 à 11h. 47m. du Matin.
- ☾ Le 25 à 9h. 30m. du Matin.

Jo	F E T F S.	L O C
1	FETE DU SACERDOCE.	5 24 7
2	Etienne.	5 25 7
3	De la Ste. Vierge.	5 27 7
B 4	16. S. S. M. M. Flavien, &c.	5 28 7
5	Laurent Justinien.	5 30 7
6		5 32 7
7		5 33 7
8	Nativité. <i>Octave.</i> ..IM.	5 35 7
9	..IM.	5 37 7
10	Nicolas Tolentin. ..IM.	5 38 7
B 11	17. Nom de Marie. Sol. Nat. ..2M.	5 40 7
12		5 42 7
13		5 43 7
14	Exaltation Ste. Croix. ..IM.	5 45 7
15	Oct. Nativité. ..IM.	5 47 7
16	Corneille et Cyprien. ..IM.	5 48 7
17	Stig. François.	5 50 7
B 18	18. Sol. Mathieu.	5 52 7
19	Janvier, &c.	5 53 7
20	Eustache, &c. ..IM.	5 55 7
21	4 <i>Tems.</i> Mathieu. ..IM.	5 57 7
22	Thomas de Ville-neuve. ..IM.	5 58 7
23	4 <i>Tems.</i> Lin. ..2M. GEO. III couron le 22.	6 0 6
24	4 <i>Tems.</i> N. D. de la Merci. ..IM.	6 2 6
B 25	19. Solem. Michel.	6 3 6
26	Cyprien, &c.	6 5 6
27	Côme, &c.	6 7 6
28	Vincent.	6 8 6
29	Michel, <i>Pre. Charlotte née.</i>	6 10 6
30	Jerôme.	6 12 6

17
OCTOBRE a XXXI JOURS.

- Le 3 à 5h. 31m. du Matin.
- ⌋ Le 10 à 8h. 31m. du Soir.
- ⊙ Le 17 à 9h. 41m. du Matin.
- ⌋ Le 25 à 6h. 17m. du Matin.

Jo	F E T E S.	L	O	C
1	Rémi.	6	13	6
B	20. Solem. Rosaire. ..IM	6	15	6
3	Anges Gardiens	6	17	6
4	François d'Assise.	6	18	6
5	Placide, &c.	6	20	6
6	Bruno.	6	22	6
7	Marc. ..IM	6	23	6
8	Brigitte.	6	25	6
B	21.	6	27	6
10	François de Borgias.	6	28	6
11	Denys, &c.	6	30	6
12		6	32	6
13	Edouard.	6	33	6
14	Calixte.	6	35	6
15	Therese.	6	36	6
B	22.	6	38	6
17	Hedwidge.	6	40	6
18	Luc.	6	41	6
19	Pierre d'Alcantara.	6	43	6
20		6	44	6
21	Hilarion. ..IM	6	46	6
22	De la Ste. Vierge.	6	48	6
B	23. N. D. de VICTOIRE. ..M	6	49	6
24		6	51	6
25	Chrisante, &c. Ina. GEO: III.	6	52	6
26	Evariste. GEO: III. proclamé.	6	54	6
27	De la Vigile.	6	56	6
28	Simon et Jude.	6	57	6
29	Jeune. De la Ste. Vierge.	6	59	6
B	24. Sol. Simon, &c.	7	0	5
31	Jeune. De la Vigile.	7	2	5

RS.

L	O	C
6	13	6
6	15	6
6	17	6
6	18	6
6	20	6
6	22	6
6	23	6
6	25	6
6	27	6
6	28	6
6	30	6
6	32	6
6	33	6
6	35	6
6	36	6
6	38	6
6	40	6
6	41	6
6	43	6
6	44	6
6	46	6
6	48	6
6	49	6
6	51	6
6	52	6
6	54	6
6	56	6
6	57	6
6	59	6
7	0	5
7	2	5

10	TOU
1	Trépa
2	
3	Charl
4	
5	
B	25.
7	
8	OA.
9	Dédi
10	Andr
11	Mart
12	Mart
B	26.
14	Dida
15	Gert
16	
17	Grég
18	Dédi
19	Eliz
B	27.
21	Prés
22	Ceci
23	Cléc
24	Jean
25	Cat
26	Jeus
B	1.
28	
29	Me
30	An

20

NOVEMBRE a XXX JOURS.

- Le 1 à 10h. 29m. du Soir.
- ⓓ Le 9 à 7h. 23m. du Matin.
- ⊙ Le 16 à 4h. 40m. du Matin.
- Ⓒ Le 23 à 11h. 9m. Soir.

F E T E S.		L O C
1	TOUSSAINT. <i>Octave.</i>	7 3 5
2	Trépassés. <i>Prince Edouard né.</i>	7 5 5
3	<i>Pre. Sophia née.</i>	7 6 5
4	Charles. ..2M	7 8 5
5		7 9 5
B	25. ..1M	7 11 5
7	<i>Duc de Cumb. né.</i>	7 12 5
8	Oct. Touff. ..1M <i>Pre. Aug. Sophia née.</i>	7 13 5
9	Dédic. Basilic. Sauv. ..1M	7 15 5
10	André Avellin. ..1M	7 16 5
11	Martin. ..1M	7 17 5
12	Martin Pape.	7 19 5
B	26.	7 20 5
14	Didace.	7 21 5
15	Gertrude.	7 22 5
16		7 24 5
17	Grégoire Thaumaturge.	7 25 5
18	Dédic. Basilic. Pierre.	7 26 5
19	Elizabeth. ..1M	7 27 5
B	27. &c. Sol. André, &c.	7 28 5
21	Présentation.	7 30 5
22	Cecile.	7 30 5
23	Clément. ..1M	7 32 5
24	Jean de la Croix. ..1M <i>Duc de Gloucest. né.</i>	7 33 5
25	Catherine.	7 34 5
26	Jeune. De la Ste. Vierge. ..1M	7 35 5
B	1. De l'Avent.	7 36 5
28		7 36 5
29	Messe de la Vigile. ..2M	7 37 5
30	André. ..1M.	7 38 5

21
DECEMBRE a XXXI JOURS.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Le 1 à 5h. 57m. du Mat.) Le 8 à 1h. 43m. du Soir. ○ Le 15 à 6h. 12m. du Soir. (Le 24 à 3h. om. du Mat. | <ul style="list-style-type: none"> ● Le 31 à 11h. 49m. du Matin. |
|---|---|

Jo	F E T E S.	L O C
1		7 39 5
2	Bibiane. ..1M	7 40 5
3	François Xavier. ..1M	7 40 5
B	2. Solem. François Xavier. ..1M	7 41 5
5	Pierre Chrisologue. ..2M	7 42 5
6	Nicolas. ..1M	7 42 5
7	Ambroise. ..1M	7 43 5
8	CONCEPTION. <i>Octave.</i> ..1M	7 43 5
9	..1M	7 44 5
10	..2M	7 44 5
B	3. ..1M	7 45 5
12	Damase. ..2M	7 45 5
13	Luce. ..2M	7 45 5
14	4 <i>Tems.</i> ..1M	7 46 5
15	Octave Conception. ..1M	7 46 5
16	4 <i>Tems.</i> Eusebe. ..1M	7 46 5
17	4 <i>Tems.</i>	7 46 5
B	4. Solem. Thomas.	7 46 5
19		7 46 5
20	Messe de la Vigile. ..M. <i>p. c. jour.</i>	7 46 5
21	Thomas. ..1M	7 46 5
22		7 46 5
23		7 46 5
24	<i>Jeune.</i> De la Vigile.	7 46 5
B	NOEL <i>Octave.</i>	7 46 5
26	ETIENNE. <i>Octave.</i> ..1M	7 46 5
27	JEAN. <i>Octave.</i> ..2M	7 46 5
28	Innocens. <i>Octave.</i> ..3M	7 45 5
29	Thomas. ..4M	7 45 5
30	Du Dim. dans l'Oct. ..4M	7 45 5
31	Sylvestre. ..4M	7 44 5

D I S

Pour le

Pour les

Charle

Frang

Les paro

l'Islet

Cap St.

Roc,

Kam

au-de

St. Ang

Anne

les pa

Chateau

La Petit

Ebou

la Ma

Ste. M

N. B

St.

d'Or

de B

Paroisse

St.

Pointe

Jacq

les C

pour

Sud

Ste. A

Cap

du

Pier

Sud

Kamo

St. Ni

St.

Liste des notaires

[23]

DISTRICT DE QUEBEC.

- | | | |
|---|-----------|-----------------------------------|
| Pour le District, - - - | L. Robins | |
| Pour les paroisses de Beaumont, St. Charles, St. Valier, Berthier, St. François, St. Pierre et St. Thomas, | } | J. Riverin. |
| Les paroisses de Cap St. Ignace, l'Islet, St. Jean et St. Roc, | } | L. C. de Conscient dit St. Aubin. |
| Cap St. Ignace, St. Jean, l'Islet, St. Roc, Ste. Anne, Riviere Ouelle, Kamouraska, et les autres paroisses au-dessous, | } | Louis Cazes. |
| St. Ange Gardien, Chateau Riché, S. Anne, St. Joachim, St. Ferrol, et les paroisses de l'Isle d'Orleans, | } | Ant. Crespin |
| Chateau Riché, - - - - - | } | A. Crepin, junr. |
| La Petite Riviere, la Baye St. Paul, les Eboulemens, l'Isle aux Coudres, et la Malbaye, | } | Jean Neron. |
| Ste. Marie, St. Joseph, St. François, N. Beauce, paroisses Pointe Levy, St. Nicolas, les paroisses de l'Isle d'Orleans et celles de la Seigneurie de Beauport et Gauderville, | } | Louis Miray. |
| Paroisses de Charlesbourg, Lorette et St. Augustin, | } | J. B. Panet. |
| Pointe aux Trembles, les Ecureuils, Jacques Cartier, Deschambault et les Grondines au Nord du fleuve, et pour Ste. Croix et Lotbiniere au Sud du dit fleuve, | } | Jean Perrault |
| Ste. Anne, Batiscan, Champlain et Cap la Madeleine du côté du Nord du fleuve, et pour St. Jean, St. Pierre les Becquets et Gentilly, au Sud du dit fleuve, | } | C. Levrard. |
| Kamouraska, Rimouski inclus, - - - | } | Jacques Colin. |
| St. Nicolas, St. Antoine, Lotbiniere et St. Jean au Sud du fleuve, | } | Joseph Cadet |

DISTRICT DE MONTREAL.

Ville et District de
MONTREAL,

Jean Delisle,
François Le Guay,
Jean Gerbrand Beek,
Antoine Grizé,
Louis Joseph Souprat,
Mathurin Bouvet,
Barthelemi Faribault,
Monsr. Maillet,
Edmonde Henry,
J. Burke,
Pierre Remy Gagné,
Louis Charles Foucher,

Riviere Chambly, - - - Marin Jébanne.
Varenes, Vercheres et Contrecoeur, P.C. Duvernay.
Seigneurie de la prairie la Madeleine, Pierre Lalanne.
Baye de Nicolet, St. François, Ya- } Antoine Robin.
maska et Sorel, }
Isle Jesus, Terrebonne, la Chenaye, } Jacques Dufaut
Mille Isles et Riviere du Chêne, }
Soulange, Vaudreuil, Isle Perrot, } Joseph Gabrion.
Chateauguay et Ste. Anne, }
Seigneuries de Rouville, de Lorme, } C. E. le Tétu.
Belœil et St. Charles, }
L'Assomption et dependances, - - - Saupin.
Boucherville, - - - François Racicot.
Boucherville, - - - L. L. Chalons, fils.
Pour les paroisses au Sud du }
fleuve de Chateauguay à } Mich Gaucelin Gaucher.
Sorel, la baronie de Lon- }
gueuil incluse, mais la sei- }
gneurie de Belœil exceptée. }
Machiche, Riviere du Loup, } Benoit Le Roi.
Pointe du Lac, Masqui- }
nongé et l'Ormière, }
St. Ours, St. Denis et St. Charles, } Charles Porlier.
Riviere Chambly, }

OFFICIERS

OFFI

THOMA
Thomas
Mr. Lau
Mr. Pet
James T
William
Phillipe
Mr. Ja
Felix O

O F
HUGU

Poste
Mr. E.
Mr. Sam
Mr. Lou

N. B.
les Lundis
dits endro

TAXI
POSTE

Noms d
des B
Par la
ceux qui
à Québec
donnance

De Québec
Lo

(a) L
Juges d
cher été a

A L. OFFICIERS de la DOUANE dans la Province de QUEBEC.

THOMAS AINSLIE, Ecuier, *Collecteur.*
 Thomas Scott, Ecuier, *Contrôleur.*
 Mr. Lauchlin Smith, *Visiteurs.*
 Mr. Peter Mills, *Visiteurs.*
 James Todd, *Commis.*
 William Carey, *Commis.*
 Phillipe Loch, Ecuier, *Inspecteur à Montréal.*
 Mr. Jean Gerbrand Beek, *Visiteur à Montréal.*
 Felix O'Hara, Ecuier, *Député-collecteur à Gaspé.*

OFFICIERS du BUREAU de la POSTE.
 HUGUES FINLAY, Ecuier, *Directeur-général de la Poste pour la Province de Québec.*
 Mr. E. Edwards, *Député à Montréal.*
 Mr. Samuel Sills, *Député aux Trois-Rivieres.*
 Mr. Louis Aimé, *Député à Berthier.*

N. B. Le Courier part de Québec, et de Montréal tous les Lundis et Jeudis à quatre heures après midi, et arrive aux dits endroits tous les Mercredis et Samedis, si le tems le permet.

TAXE des PRIX à payer, et DISTANCES de POSTE en POSTE entre QUEBEC et MONTREAL.

Noms des MAITRES de POSTE et des ENDROITS de RELAIS.
Par les Regulations de la Police, tous ceux qui louent des chevaux et voitures à Québec, doivent se conformer à l'Ordonnance concernant la Poste.

	<i>Distance en Lieues.</i>	<i>Taxe d'Été.</i>	<i>Taxe d'Hiver.</i>
De Québec chez (a) Voyer à la vieille	Lieues	<i>s.d.</i>	<i>s.d.</i>
Lorette, - - -	3	7	6

(a) *Le premier relais, suivant la Loi, est taxé à 5s. les Juges de Paix dans leurs séances, en considération de la cherté des fourages et des mauvais chemins, l'ont augmenté*

Febanne.
 Duvernay.
 Lalanne.
 ne Robin.
 ues Dufaut
 b Gabriou.
 e. le Tétu.
 — Saupin.
 ois Racicot.
 balons, fils.
 n Gaucher.
 i.
 les Porlier.
 FICIER S

Noms de MAITRES de POSTE
et des ENDROITS de RELAIS.

Noms de MAITRES de POSTE et des ENDROITS de RELAIS.	Distance en Lieuës	Taxe d'Ele,	
		f.d.	f.d.
De Voyer chez Gingras à St. Augustin, - - -	Lieuës. 3 et demie.	3	6
De Gingras chez Grenier à la Pointe aux Trembles -	1 et demie.	1	6
De Grenier chez Dubuës à ditto, De Dubuës à la Riviere de Jacques Cartier, - - -	2 2 et demie.	2	6
De Dubuës chez Godin, en-de-ça de la riviere, - - -	2		2
De Godin chez Marcot au Cap Santé - - -	2 et demie.		2 6
De Pichay à l'Ouest de Jacques Cartier, chez Marcot, -	2	2	
De Marcot chez (b) Belisle à Deschambault, - -	3	3	
De Belisle chez Rolet aux Grondines, - - -	2 et demie.	2	6
De Rolet chez (c) Boisvert bout de l'Ouest des Grondines,	2	2	

à 756. Voyer n'a droit de demander suivant la Loi que 3s. pour mener en ville, mais tout le monde lui en paie quatre pour les raisons sus-mentionnées.

(b) C'est une très bonne maison, on y trouve d'excellents lits.

(c) Boisvert traverse la Riviere Ste. Anne en biver, et mène jusques chez Perin. En descendant de Montréal le Relais se prend chez Joseph Goin à Ste. Anne, qui a une bonne maison chaude et des lits très propres, les hôtes sont obligeans; c'est une très bonne couchée où l'on peut avoir le meilleur Thé et Caffé pour déjeuner.

De

Noms de
et des En

De Boisv
Anne,
De Joseph
à Ste.
N. B.
bons li
Il men
ant ch
De (d) P
de la F
Guille
De Goin
Rivier
nel,
De Brun
Lacro
De Lacr
au 4/a
De Roc
Trois
La p
ferent
la tax
sonne

(d) P
biver, e
(e) L
qu'ontro
y arrêté

NOMS de MAITRES de POSTE
et des ENDROITS de RELAIS.

Taxe d'Été, —
f.d. f.d.
3 6
1 6
2
2 6
2
2 6
3
2 6
2

De Boisvert. à la Riviere de Ste. Anne, — — — — — 2
De Joseph Goin, Maitre de Poste à Ste. Anne, — — — — — 2
N. B. Une très bonne maison, bons lits, et des gens obligeans. Il mene seulement en descendant chez Boisvert. 2
De (d) Perin du côté de l'Oueft de la Riviere Ste. Anne, chez Guillette à Batiscan, — — — — — 2
De Goin au côté de l'Oueft de la Riviere de Batiscan chez Brunel, — — — — — 2
De Brunel à Champlain chez Lacroix, — — — — — 2 et demie.
De Lacroix chez (e) Rocheleau au Cap la Madeleine, — — — — — 2
De Rocheleau chez Brown aux Trois-Rivieres, — — — — — 2 et demie.

Distance en Lieues.	Taxe d'Été.		Taxe d'Hiver.	
	f. d.	f. d.	f. d.	f. d.
Lieues.				
2	2		2	3
2				
2				
2	2		2	3
2	2			
2 et demie.	2	6		
2	2			
2 et demie.	2	6		

La plupart des voïageurs préfèrent d'aller ce relais par eau. la taxe pour une ou deux personnes est 2/6.

(d) Perin traverse la Riviere de Batiscan sur la glace en hiver, et s'arrête chez Goin.
(e) La maison de Rocheleau, au Cap, est une des meilleures qu'on trouve sur toute cette route, et un très bon endroit pour y arrêter.

la Loi que paie qua-
l'excellents
à biver, et
Montréal le
qui a une
bôtes sont
t avoir le
De

NOMS de MAITRES de POSTE
et des ENDROITS de RELAIS.

	Distance en Lieuës.	Taxe d'Elec.		Taxe d'Hieur.
		f.d.	f.d.	
De (f) Brown chez Panneton à la Pointe du Lac, - - -	3	4		
De Panneton chez Le Sieur à Machiche, - - -	3	3		
De Le Sieur chez Forbes à la Ri- viere du Loup, - - -	3	3		
De Forbes chez (g) Belaire à Maskinongé, - - -	2	2		
De Belaire chez Lavanture à Neuyorke, - - -	3 et 1 quart	3	3	
De Lavanture chez Généreux à Berthier, - - -	4	4		
De Généreux chez (h) Lafontaine à Dautray, - - -	2 et demie.	2	6	
De Lafontaine chez Robillard à la Valtrie, - - -	3 et demie.	3	6	
De Robillard chez (i) Larche à St. Sulpice, - - -	2 et demie.	2	6	
De Larche chez Deschamps à Repentigny, - - -	2	2		2 6
De Dubreuil bout de l'Isle de Montréal, chez (k) Poitras à la Pointe aux Trembles, - -	2 et demie.	2	6	

(f) Une très bonne auberge et bons lits,

(g) Une bonne maison et de bons lits.

(h) Un très bon endroit pour coucher.

(i) Larche traverse la riviere en biver chez Dubreuil,
au bout de l'Isle de Montréal, et on lui paie 2s6.

(k) En considération des mauvais chemins entre la maison
de Poitras et Montréal, personne ne refuse de lui paier 5s.

NOMS de
et des E

De Poitr
N. B.
voitures
ne seront
chaque

MAISO
et

PA
Traverse
réal d
teau a
fé, et
là à

Chamb
St. Jean
De Cha
St. Cha
Un mil
passa
Traver
St. Den
St. Ou
Sorel,

† Co
gueuil
rare qu
min; c
deux ch

NOMS de MAITRES de POSTE
et des ENDROITS de RELAIS.

De Poitras à Montréal, - -

Distance en
Lieuës.

3

Taxe d'Été.

5

Taxe d'Hiver.

N. B. Ceux qui préfèrent de voyager dans leurs propres voitures paieront 4 sols par lieue en sus de la taxe, lorsqu'ils ne seront menés que par un cheval, et un demi chelin par chaque cheval lorsqu'ils en prendront plus qu'un.

MAISONS de POSTE depuis Montréal jusqu'à St. Jean,
et de la à Sorel, établies en Juillet, 1780.

PAROISSES.	Maitres de Poste.	prix s. d.	Distance Suputée. Lieuës.
Traverse de Montréal dans un Bateau au côté opposé, et marche de là à † Longueuil.	Boutheiller	—	1 tiers.
	Chambly, - - -	4 6	4 et demie
St. Jean - - -	Richard Gill	4	4
De Chambly à Belœil	Capt. Foisy	4	4
St. Charles - -	Tetreau	2	2
Un mile pour aller au passage, - - -			
Traverse - - -	J. B. Tetreau		1 tiers
St. Dennis, - - -	L. Gadbois	3	3
St. Ours, - - -	P. Lanchevin	3	3
Sorel, - - - -	P. Antaya	3	3

† Comme le chemin est extrêmement mauvais entre Longueuil et Chambly, et que ce relais est très long; il est rare que le même cheval puisse tirer une calèche tout ce chemin; c'est pourquoi qu'il est presque toujours nécessaire d'avoir deux chevaux, en ce cas le prix est de 6s9.

Taxe d'Été.
Taxe d'Hiver.
s.d.
4
3
3
2
3 3
4
2 6
3 6
2 6
2 2 6
2 6

Dubreuil,
la maison
aier 5s.

Les TRAVERSES se paient séparément des POSTES.

	Une Caleche.	ditto à 2 Chevaux.	Cheval et Cavalier.
Passage de Jacques Cartier, - -	18 sols	24 sols	9 sols
De Ste. Anne, - -	15	20	8
De Batiscan, - -	15	20	8
De Champlain, - -	6	9	8
Des Chenaux, - -	18	24.	9
De Repentigny au bout de l'Isle de Montréal,	60	60	40

ABSTRACTS de l'ORDONNANCE
concernant la POSTE,

LES Maitres de Poste doivent fournir des chevaux et voitures aussitôt qu'ils en sont requis; s'ils retiennent un voïageur plus d'un quart d'heure dans le jour, ou une demie heure dans la nuit, et s'ils ne mènent pas à raison de deux lieues par heure (quand les chemins le permettent) ils paieront une amende de dix Shelins pour chaque contravention.

Une voiture tirée par un seul cheval sera païée à raison d'un Sheling par lieue—lorsqu'il y aura deux chevaux 1/6.

Ceux qui voïageront avec leurs propres voitures paieront 1/2 par lieue lorsqu'elle sera tirée par un cheval de Poste, et 1/6 quand il y aura deux chevaux.

Une personne qui voïagera seulë pourra porter 100lb. pesant de baggagè—Deux personnes dans là même voiture pourront avoir 35lb. pesant de baggagè chacune.

Une charette ou traîne prise à louage pour transporter du butin de surplus, sera païée à raison de 9d. par lieue, et portera, s'il est requis, 600lb. pesant.

Un cheval de selle pour un domestique suivant une caleche, ou pour quelqu'autre personne accompagnant une caleche, sera païée à raison de six pennies par lieue.

Nul

Nul
texte qu
signées,
passera
n'y pou
requis c
Les b
ils sont
canots c
Les C
amende

fieurs t
Il est
donnan
dans sa
vertifie
lence le
la Poste
donné
Maitres
si un M
que ma
au dit
suivant
de la p

LE
et bor
9 Mar
mauva
sans a
noms
satisf
Ch
dans c

TES.
cheval et
cavalier.

9 fols
8
8
8
9
40

NCE

chevaux
is; s'ils
eure dans
t s'ils ne
e (quand
mende de

païé à rai-
ura deux

voitures
r un che-
chevaux.
ter 100lb.
même voi-
chacune.
ur transf-
on de 9d.
esant.
vant une
mpagnant
par lieue.
Nul

Nul Maitre de Poste ne menera, sous quelque pre-
texte que ce soit, au-delà des limites qui lui sont as-
signées, sous peine d'un Sheling par chaque lieue qu'il
passera la prochaine maison de Poste, excepté quand on
n'y pourra point trouver de voiture, auquel cas il est
requis de poursuivre.

Les bateliers ne doivent pas detenir les voyageurs ;
ils sont obligés d'entretenir de bons bacs, bateaux et
canots où il est nécessaire, sous peine de dix Shelings.

Les Commissaires de Paix sont requis de lever ces
amendes par Warrants, sur le serment d'un ou de plu-
sieurs témoins dignes de foi.

Il est ordonné que chaque Maitre de Poste ait l'Or-
donnance qui fait les reglements de la Poste, affichée
dans sa maison, pour l'inspection du public, avec l'a-
vertissement suivant, publié par ordre de son Excel-
lence le Général et signé par le Directeur Général de
la Poste pour cette province, auquel le Gouverneur a
donné autorité de maintenir le bon ordre parmi les
Maitres de Poste en cette province ; conséquemment
si un Maitre de Poste maltraitait un voyageur en quel-
que maniere, il faudrait en porter plainte incontinent
au dit Directeur, pour que le delinquent soit traité
suivant qu'il le merite, afin de éviter semblables fautes
de la part des autres.

A V E R T I S S E M E N T.

LES Maitres de Poste sont par le présent stricte-
ment requis de faire leur devoir avec promptitude
et bonne volonté, conformément à l'Ordonnance du
9 Mars, 1780—et si dans la suite ils reçoivent quelque
mauvais traitement des Voiageurs, qu'ils en fassent
sans aucun delai leur déclaration, en spécifiant les
noms de ceux qui les auront insulté, afin d'obtenir
satisfaction.

Chaque Maitre de Poste est de plus requis d'apposer
dans quelque endroit visible de sa Maison l'Ordonnance
sus-

Handwritten signature

sus-mentionnée tout au long, en Anglois et en François, avec le présent Avertissement.

Par Ordre de son Excellence,

HUGH FINLAY, D. G. P.

Du BUREAU de la POSTE, le 10 de Decembre, 1783.

LES Messieurs qui voient frequemment entre *Québec* et *Montréal*, sçavent que la Poste est un établissement des plus utiles et des plus commodes; sans elle il y auroit beaucoup de delais et d'imposition sur le chemin: Il n'y auroit pas moïen d'avancer dans certains tems et certaines saisons, sçavoir, dans les tems des labours, des semences et des recoltes, et en toutes saisons lorsque le tems est mauvais, les nuits noires et les chemins bourbeux.

Les Maitres de Poste se sont plaints depuis longtems d'une pratique injurieuse qui s'est insinuée et qui augmente journellement.

Dans les saisons que les habitans n'ont que peu à faire, quelques Messieurs, pour épargner deux ou peut-être quatre sols par lieue, ou pour se dispenser de la peine de changer de voiture, engagent des habitans à les mener quatre, six, ou huit lieues de suite, en passant les postes. Les Maitres de Poste observent, qu'ils sont obligés de garder un certain nombre de chevaux, et de se garnir de voitures convenables; mais que leurs chevaux restent à rien faire dans leurs écuries à gros fraix, tandis qu'on permet aux habitans de leur ôter le pain de la bouche, lorsque les tems sont beaux et les chemins bons; mais quand ils sont dangereux et qu'on ne peut mener qu'avec difficulté, il faut alors que les Postes marchent; personne ne passe les Maisons de Postes en ces tems. — Ils observent, et cela avec justice, qu'ils doivent avoir le bon avec le mauvais, et ils disent qu'à moins que cette façon d'agir, qu'on ne peut se dispenser de blamer, ne soit découragée, les Postes tomberont à terre, et tous ceux qui
voieront

voieront
torquero
quand il

Un pe
ont eout
à l'aveni

La pit
et le mo
fance, d
dont on
tages pro

TH

most use
there wo
road: in
tain tin
time, an
ther is b
deep.

The
injurio
encreafe

In th
little to
pence p
ble of
carry th
passing
that th
horses,
horses
the hal
their m

voïageront seront sous le pouvoir des habitans, qui extorqueront ce qu'il leur plaira, et qui ne meneront que quand ils voudront.

Un peu d'attention à ce sujet, disposera ceux qui ont coutume de passer les Maisons de Poste, de faire à l'avenir comme ils voudroient qu'on leur fit.

La pitoïable considération d'épargner quelques sols, et le motif intéressé de se procurer un peu plus d'aïssance, disparaîtront en considérant, que la pratique dont on se plaint, privera le public à la fin des avantages provenans d'une Poste bien réglée.

HUGH FINLAY.

POST-OFFICE, 10th December, 1783.

THE Gentlemen who travel frequently between *Quebec* and *Montreal*, know that the Post is a most useful and convenient establishment; without it there would be great delay and much imposition on the road: indeed there would be no getting forward at certain times and seasons, viz. in plowing time, seed time, and in harvest, and in all seasons when the weather is bad, in dark nights, and when the roads are deep.

The Maitres de Poste have long complained of an injurious practice which has crept in, and which encreasess

In the seasons when the country people have but little to do, some Gentlemen, to save a penny or two pence per league, or to save themselves from the trouble of changing carriages often, engage habitans to carry them four, six, or eight leagues on a stretch, passing the Post-houses. The Maitres de Poste observe, that they are obliged to keep a certain number of horses, and provide proper carriages, but that their horses stand idle in their stables at great expence whilst the habitans are permitted to take the bread out of their mouths, when the weather is fine and the roads
good;

good; but when it is perilous and a hardship to drive, they are obliged to turn out; no person passes a Post-house at these times.—They very justly observe, they ought to have the good with the bad, and they say, that unless this blameable practice is discouraged, the Post will fall to the ground: Then will all travellers come under the power of the country people, who will exact just what they please, and drive but when they will,

A little attention to this matter, will dispose those who have made a practice of passing the Post-houses, to do as they would be done by.

The paltry consideration of saving a few pence, or the selfish motive of more ease, will vanish when one considers that the practice complained of will in the end deprive the public of the great benefits arising from a well regulated Post.

HUGH FINLAY.

CATALOGUE du Clergé Séculier et Régulier du Diocèse de Québec.

Mgr. JEAN OLIVIER BRIAND, Evêque de Québec.

Mgr. LOUIS PHILIPPE MARIOCHAUX d'ESGLIS,

Evêque de Doryllée, Coadjuteur de Québec.

M. Gravé,

M. St. Onge,

M. Montgolfier,

M. Hubert,

} Vicaires Généraux.

GOVERNEMENT de QUÉBEC.

EN LA VILLE.

M. Augustin Hubert, Curé,

M. Lefebvre,

M. Lancto,

} Vicaires.

Au Séminaire.

M. Bedard, Supérieur.

M. Gravé,

| M. La Haille,

| M. Robert.

Aux

Lè R. P.
Le Père

Le R. P.
Le Père

M. Cho

Mgr. d'

M. Har

M. Gui

M. Le

M. Pin

M. Dub

Le P. L

till

M. Gat

M. No

M. Gri

M. Ver

M. Jea

M. Ve

M. Ber

M. Sar

M. Ro

M. Lag

M. Las

M. Ga

M. Be

M. Pe

M. Pa

M. Pa

M. Ve

M. Fo

M. Le

Aux Jésuits.

Le R. Pere de Glapion, Supérieur.

Le Pere Casot,

Aux Récollets.

Le R. Pere Berey, Supérieur et Commissaire-général,

Le Pere Isidore. | Le Pere le Simple.

A l'Hôpital général.

M. Choret, Chapelain, | M. Raifine.

En l'Isle d'Orléans.

Mgr. d'Esgris, St. Pierre et St. Laurent.

M. Hamel, Vicair de Mgr. d'Esgris.

M. Guichaux, Ste. Famille.

M. Le Guern, St. François.

M. Pinet, St. Jean.

Côté du Sud du fleuve.

M. Dubois, Bécancour.

Le P. Louis, Récollet, St. Jean, St. Pierre et Gen-
tilly.

M. Gatiens, Lotbiniere et Ste. Croix.

M. Noël, St. Antoine.

M. Griault, St. Nicolas.

M. Verreau, l'ainé, Ste. Marie.

M. Jean, St. François et St. Joseph.

M. Vesina, St. Henri.

M. Berthiaume, Pointe Lévi et Beaumont.

M. Sarault, St. Charles.

M. Roy, St. Gervais et Protais.

M. Lagroix, St. Michel et Beaumont.

M. Lamotte, Vicair de M. Lagroix.

M. Garrault, St. Vallier et Berthier.

M. Bedard, St. François et St. Pierre.

M. Perrault, le jeune, St. Thomas.

M. Panet, le jeune, l'Islet,

M. Paquet, le Cap St. Ignace et l'Isle aux Oies,

M. Verreau, le jeune, St. Roch.

M. Foucher, St. Jean-port-joli,

M. Lefebvre, Ste. Anne.

- M. Panet, l'ainé, Riviere Ouelle.
 M. Truteau, Kamouraska.
 M. Leclerc, Cacouna, l'Isle Verte et Rimouski.
 M. Le Roux, Isles de la Madelaine.
 M. Bourg, Riviere St. Jean, Acadie, Baie des Chaleurs et Gaspé.
 M. M'Donald, Isle St. Jean,
 Côté du Nord du Fleuve.
 M. Aubry, Tadoussac et tous les postse.
 M. Compain, Isles aux Coudres, Éboulemens et Malbaie.
 M. Gagnon, Baie St. Paul et Petite Riviere.
 M. Corbin, St. Joachim.
 M. Dérome, St. Anne et Ste. Ferreol.
 M. René Hubert et Louis Hubert, Chateau Riché et Ange Gardien.
 M. Renaud, Beauport.
 M. Borel, Charlesbourg.
 Le P. Giroult, Jésuite, Nouvelle Laurette.
 M. De Lotbiniere, Ancienne Laurette.
 M. Deschenaux, Set. Foi.
 M. Beriau, St. Augustin.
 M. Bailly, Pointe aux Trembles et Ecureuils.
 M. Fillion, Cap Santé.
 M. Labaëte, Deschambault.
 M. Guay, St. Anne et Grondines.
 M. Morin, Vicaire de M. Guay.
 M. Huot, Baptistkan, Champlain, Ste. Génévive, et Riviere des Envies.

**GOVERNEMENT de MONTREAL,
 EN LA VILLE.**

Au Séminaire.

- | | |
|--|----------------|
| M. Montgolfer, Supérieur du Séminaire, Curé. | |
| M. Guay, | M. Guillemain, |
| M. Poncin, | M. Dufau, |
| M. Brassier, | M. Ecuyer. |
| M. Dézery, | |

M. Cu
 Le R.
 Le R.
 M. Ga
 M. Co
 M. Ber
 M. Ba
 M. For
 M. Ra
 M. Ma
 M. Re
 M. Len
 EN
 M. St.
 Po
 M. Ma
 M. Ber
 Le P.
 M. Ri
 M. Cat
 M. Po
 M. Ar
 M. De
 M. St.
 M. Pe
 M. Br
 M. Fo
 M. Be
 M. Pr
 M. Pe
 Mrs. C
 Mrs. F

Au Collège.

M. Curateau.

Aux Jésuites.

Le R. P. Well, Supérieur.

Aux Récollets.

Le R. Pere Théodore, Supérieur.

Paroisses de l'Isle de Montréal.

M. Gallet, Lachine.

M. Conefroy, Pointe Claire.

M. Besson, Ste. Genevieve et Ste. Anne.

M. Bauzel, St. Laurent.

M. Fortin, Sault aux Récollets et Riviere des Prairies.

M. Racine, Pointe aux Trembles et Longue Pointe.

De l'Isle Jesus.

M. Marchant, St. François.

M. Renoyer, St. Vincent de Paul.

M. Lemaire, St. Martin et Ste. Rose.

Côté du Nord du Fleuve.

EN LA VILLE DES TROIS-RIVIERES.

M. St. Onge, desservant le Cap de la Magdelaine et la Pointe du Lac.

M. Mailloux, Curé des Trois-Rivieres.

M. Bertrand, Yamachiche.

Le P. Petrimoult, Récollet, Riviere du Loup.

M. Rinfret, Maskinongé.

M. Catin, St. Cuthbert.

M. Pouget, Berthier.

M. Archambault, la Valtrie, la Noray et St. Paul.

M. De Lorimier, St. Sulpice.

M. St. Germain, Repentigny.

M. Petrimoult, St. Pierre du Portage à l'Assomption.

M. Bro, St. Jacques de la Nouvelle Acadie.

M. Foucher, St. Henri, de la Mascouche.

M. Beaumont, la Chenaye.

M. Proult, Terrebonne.

M. Perrault, l'ainé, Riviere du Chêne et Blainville.

Mrs. Guichard et Brun, Lac des deux Montagnes.

Mrs. Hubert et Payet, au Detroit, &c.

Côté du Sud du Fleuve.

- M. Deguyre, St. Michel de Vaudreuil,
 M. Denau, Soulange et l'Isle Perot.
 M. Dumouchel, Chateauguai, et St. Regis.
 M. Ducharme, le Sault St. Louis.
 M. Gamelin, St. Philippe et St. Constant.
 M. Chauvaux, Ste. Margueritte de Blairindie.
 M. Filiu, la Prairie.
 M. Demeulle, Longeuil.
 M. Dufrost, Boucherville.
 M. Duburon, Varennes.
 M. Carpentier, Vevesheres.
 M. Kimbert, Contrecoeur.
 M. Martel, le jeune, Sorel et l'Isle du Pas.
 Le P. Chrifostome, Récollet, Maska.
 M. Lenoir, St. François.
 M. Brassard, Nicolet et Baie du Fevre.

En la Riviere Chambly.

- M. Menard, Chambly.
 M. Picard, Pointe-Olivier.
 M. Du Rouvray, St. Hyacinthe.
 M. Noifeux, St. Mathieu de Belœil.
 M. Martel, l'ainé, St. Charles.
 M. Gervaise, St. Antoine.
 M. Cherrier, St. Denis.
 M. Porlier, St. Ours.

Clergé de l'Eglise Anglicane dans la Province de Québec.

- David François de Monmollin, Recteur de Québec.
 David Chabrand De l'Isle, Recteur de Montréal.
 Jean Baptiste Leger Veyssiere, Recteur des Trois-Rivieres.
 James Tanswell, Maître de l'Academie de Québec.

PRI

L'

tites ra

riciers

grande

tuyaux

naire,

on labo

mel, d

ci-aprè

les fucs

autre c

seroit n

possible

ainsi qu

propre

molécul

les devi

de la ne

duisent

produit

car lors

proprie

2^o.

ne fait

la char

terre,

la terr

pluies

On

destine

double

fertile

donne

PRINCIPES d'AGRICULTURE.

L'OBJET qu'on se propose en labourant les terres est de faciliter la multiplication des petites racines qui conduisent à la plante les suc nourriciers ; car les racines s'étendent à des distances plus grandes qu'on ne croiroit, et au lieu de deux ou trois tuyaux que chaque grain produit par la culture ordinaire, il s'en élèveroit dix ou douze et même plus, si on labouroit les terres selon le système de M. du Hamel, du moins il le prétend ainsi, comme on le dira ci-après. L'eau est un véhicule nécessaire pour que les suc nourriciers passent dans les plantes ; mais d'un autre côté sans une chaleur convenable, cette eau leur seroit nuisible : il faut donc faciliter, le plus qu'il est possible, l'introduction de l'eau et des rosées de la terre, ainsi que celle des rayons du soleil ; or, rien n'est plus propre à produire ces effets, que de réduire la terre en molécules les plus petites qu'il est possible, et plus on les divise, plus on met le terrain en état de fournir de la nourriture aux plantes, et c'est l'effet que produisent les labours multipliés. Un autre effet qu'ils produisent encore, est de détruire les mauvaises herbes, car lorsqu'une terre en est bien nette, le froment s'approprie toute la substance de cette terre.

2^o. Les labours rendent les terres plus fertiles que ne fait le fumier, et sont bien moins dispendieux ; car la charrue ne divise pas seulement les molécules de la terre, elle les change de place et renverse le terrain ; la terre soulevée se laisse pénétrer par les rosées, les pluies et le soleil.

On donne trois ou quatre labours aux terres qu'on destine pour le froment : on a même éprouvé que si on double le nombre des labours, les terres en seront plus fertiles, que si elles avoient été beaucoup fumés. Pour donner trois labours de plus à un arpent, il n'en peut

vince de

Québec.
réal.

Trois-

Québec.

couter que 18 liv. au lieu qu'il en couteroit plus de 60 liv. si on étoit obligé d'acheter le fumier. Pour donner de bons labours aux terres fortes, il est absolument nécessaire que les mottes soient bien rompues et réduites en petites molécules, afin de faciliter à la terre le passage de l'eau et des rayons du soleil. Les terres légères n'exigent pas tout à fait tant de labours.

On peut, avant que de labourer, briser les mottes avec un rouleau pourvu que la terre ne soit pas trop humide : on doit en dire de même pour la méthode de herfer les terres après qu'elles sont semées.

On doit labourer par billons dans les terres sablonneuses : on laboure la terre à plat ; on la sème et on enterre le grain avec la herse ; puis on forme à deux pieds les uns des autres, de profonds fillons avec une charrue faite exprès, c'est ce qu'on appelle billonner.

Labours des terres à bled, selon la méthode ordinaire. On en doit donner trois avant de les ensemen- cer. Le premier en automne, ou du moins au commencement de Novembre : il a pour but d'ouvrir la terre et de détruire les mauvaises herbes, c'est ce qu'on appelle en bien des pays faire la cassaille, et en d'autres guereter. On doit faire les raies les plus droites et le plus près l'une de l'autre qu'il est possible : quand on laisse le chaume de la précédente dépouille, il faut que le labour soit plein et profond pour que le chaume se mêle avec la terre. Après ce premier labour, on doit émottes ou casser les mottes, afin que la terre soit plus maniable et mieux préparée pour recevoir les influences de l'air, ce que l'on fait ordinairement avec la herse ou le casse-motte. Le second labour se doit faire après le hiver, et même un peu plus tard selon le tems, on l'appelle *binage* : il est destiné à détruire les mauvaises herbes qui croissent sur le gueret, ainsi il doit être profond. Le troisieme se donne lorsque l'herbe commence à abonder, on l'appelle *tierçage*, c'est celui qui précède la semaille ; il doit être aussi prof-

fond :

fond :
Les te
sont l
bours ;
il suffi

Lab
dinair
vant d
de la d
premi
les cen
le moi
de terr

Reg

1^o
doit co
profon
huit p
rer la t

2^o
dans u
terre e
comme
dans u
une pl
terre s
généra
tems l

3^o
fréque
grasses
au mo
sorte d
élever
pelle l
euses.

4^o

fond : on doit fumer les terres ayant que de le donner. Les terres qui poussent beaucoup d'herbes, comme sont les fortes, demandent quatre et même cinq labours ; et alors on n'en donne que deux pleins, mais il suffit de deux ou trois aux terres légères et sabloneuses.

Labours des terres à menus grains. On donne ordinairement le premier avant l'hiver, et le second avant de semer : il y a des gens qui brûlent le chaume de la dernière dépouille vers la Saint Martin, et par le premier labour qu'ils font en même tems, ils mêlent les cendres avec la terre, et ils donnent le second vers le moi de Mars, tems auquel on enseme ces fortes de terres.

Regles à garder dans le façon de labourer.

1^o. Le laboureur avant de commencer son labour, doit connoître la qualité du champ, et savoir s'il a la profondeur suffisante : elle doit être au moins de dix-huit pouces de bonne terre ; il doit essarter et épier la terre avant chaque façon.

2^o. Ne point labourer ni trop tôt, ni trop tard, ni dans un tems trop froid, ni par la pleie, ni lorsque la terre est trop imbibée d'eau, ni quand elle est trop sèche, comme dans les grandes chaleurs, mais il doit le faire dans un tems couvert, un peu humide, comme après une pluie ou de grands brouillards ; car il faut que la terre soit un peu adoucie par la moiture de l'air. En général, on peut labourer les terres humides par un tems sec, et les sabloneuses par un tems humide.

3^o. Donner des labours plus ou moins profonds et fréquens, selon la qualité de la terre : ainsi, les terres grasses, humides, et les noales, doivent être labourées au moins trois fois et très profondément, et de telle sorte que le coître avance bien avant, sans néanmoins élever une trop grande largeur de terre, ce qu'on appelle labourer à *vive jauge* ; au contraire, les sabloneuses et pierreuses doivent l'être peu.

4^o. On doit mettre en sillons, et à sillons hauts

teutes les terres où l'on trouve à quelques pieds de profondeur un lit d'argile, de glaise, ou d'autre terre grasse et compacte, qui garde l'eau sans qu'elle passe ou filtre au travers, parceque l'eau ne pouvant pénétrer dessous les sillons aident à l'égouter et empêchent que les terres ne soient trop humides. Les sillons ne doivent point être trop longs, parcequ'ils ne peuvent être bien droits, et qu'ils fatiguent trop les bêtes.

5^o On doit mettre en planches ou labourer tout-à-fait à plat les terres où l'on trouve à quelques pieds de profondeur des carrieres, ou un lit suffisamment épais de pierre, de sable, et de toutes autres especes de terres au travers desquelles l'eau filtre aisément : il seroit inutile de faire des sillons dans cette espece de terrain. Tel est celui des environs de Paris et de diverses provinces, que l'on laboure en planches, ou tout-à-fait à plat. Ceux dans lesquels l'eau passe le plus vîte doivent être à plat, et ceux où elle filtre plus lentement, en planches. Enfin, labourer en travers sur une colline, et non pas de haut en bas comme sur les terrains unis, pour le soulagement des bêtes. Dans les montagnes et les coteaux, il seroit bon d'y faire dans les endroits nécessaires quelques rigoles qui traversent les sillons, non en ligne directe mais en zigzag pour éviter le ravage de l'eau.

6^o Les sillons doivent être égaux et droits pour mieux détruire toutes les herbes et rendre la terre plus fertile : le laboureur doit marcher toujours dans la raie la plus nouvelle pour ne pas repiquer le labour.

En général, les sillons doivent être plus élevés et moins longs dans les terres humides et grasses, que dans les terroirs secs. Dans les premiers, ils ne doivent être que de quatorze à quinze pouces de largeur sur treize ou quatorze de hauteur. A l'égard des terres fortes qui boivent l'eau, on peut les labourer en planches larges de huit à dix pieds, mais dont le milieu doit être plus élevé que les extrémités,

Nov
laboure
l'autre
on des
qu'il n
terrein
Septen
Ceux q
sentent
moins
vante l
quand
réitéré
ces, et
haut te
côté de
la moit
tention
ne prés
n'effuy
échauf
égal et
l'auteu
Au
les ch
des lie
pece e
dire q
les bo
moins
Lab
de cet
curer
aux p
chaqu
rempl
bours

Novelle observation sur les sillons. La plupart des laboureurs les font indifféremment d'un sens ou de l'autre selon leur routine ou leur caprice. La direction des sillons n'est cependant point indifférente, lorsqu'il n'y a pas d'empêchement; c'est-à-dire, dans un terrain uni, il est essentiel de les aligner toujours du Septentrion au Midi, et non de l'Orient à l'Occident. Ceux qui sont dans cette dernière disposition ne présentent en hiver qu'un côté au soleil qui le degèle, du moins en partie, aux environs du Midi: la nuit suivante le même côté regele; le soleil le degèle encore quand il reparoit: cette opération du soleil souvent répétée met le bled, pour ainsi dire, entre deux glaces, et le fait périr la plupart, de façon que dans le haut tems il ne s'en trouve presque plus de ce même côté des sillons: ce qui diminue la récolte de près de la moitié. Ceux au contraire qui sont alignés du Septentrion au Midi, ne courent pas le même risque: ils ne présentent que leurs pointes au soleil, leurs côtés n'essuyant ses rayons qu'obliquement n'en sont pas échauffés et degèlent de même: le bled y est toujours égal et la récolte meilleure. Cette observation est de l'auteur de la pratique des défrichemens.

Au reste, les bêtes qu'on emploie au labourage, sont les chevaux ou les bœufs, ou les mules, selon l'usage des lieux; on emploie ordinairement ceux dont l'espèce est la plus commune dans le pays. Il est vrai de dire que les chevaux sont beaucoup plus d'ouvrage que les bœufs, mais ceux ci résistent plus au travail, sont moins sujets aux maladies, et coûtent moins à nourrir.

Labours suivant la nouvelle culture. L'auteur de cette nouvelle méthode, les vrais moyens de se procurer une abondance de bled sont, 1^o de faire produire aux plantes beaucoup de tuyaux: 2^o de faire porter à chaque tuyau un grand épi: 3^o que chaque épi soit rempli de grains bien nourris. Or, c'est par les labours qu'on donne aux plantes, lorsqu'elles vegetent

et

et qu'elles prennent leurs accroissemens, qu'on peut obtenir ces trois effets. Il prétend que ce n'est que par la nouvelle maniere de cultiver les bleds qu'on peut esperer ce succès; il développe l'utilité de chaque labour qu'on doit donner aux terres. Selon ses principes, le labour avant l'hiver a pour objet de faire écouler les eaux et de préparer les terres à être ameublies par les gelées de l'hiver. Celui qu'on donne après les grands froids passés, fait produire aux plantes une grande quantité de tuyaux: les labours, suivans, et jusqu'à ce que les bleds soient défleuris, font fortifier les plantes, allongent les tuyaux, et donnent la grosseur aux épis. On ne peut pas absolument déterminer le nombre de ces labours: il dépend de l'état des terres: car si, par exemple, elles étoient trop humides, il n'en faudroit pas faire dans ce tems-là. En général, il est constant qu'un labour avant que les épis sortent des tuyaux est très utile; mais le dernier est le plus important, il fait que les grains se forment jusqu'à la pointe de l'épi, et qu'ils grossissent: il faut le faire dès que les fleurs sont passées.

Il veut qu'on exécute le premier labour du printems, de cette maniere: 1^o. Il faut nécessairement donner quatre pieds aux plattebandes, et avoir attention que les rangées soient conduites bien droites; 2^o. tirer une raie en renversant la terre de la plattebande, et se régler de façon qu'il ne reste plus que le terrain suffisant pour que la seconde raie puisse approcher à deux ou trois pouces de la rangée semée. Comme cette premiere raie regle toutes les autres, il est important qu'elle soit parallele aux rangées, quand même on devroit faire conduire les chevaux par la bride; c'est le moyen d'éviter les embarras qui pourroient dégouter de la nouvelle méthode. Or, cette premiere raie étant bien dirigée, toute la plattebande se laboure avec facilité; 3^o. faire la seconde raie dans le même sens que la premiere, en approchant fort près des rangées; 4^o. faire

la troisi
côté des
ment f
grande
bourer
geur qu
côté d
labouré
seule r
côté de

Le s
verfer
quand
laisse l
mais su
raie qu
de faire
ne pou
tente d
des ran
ou deux
attelé d
cinq p
la char

Pou
des ran
roue te
soc) i
tout p
du côt
rempl
qu'il e
Pre
d'expl
ferme
sept b
100

la troisième en sens contraire et renverser la terre du côté des rangées : par-là on remplit le sillon précédemment formé, et les racines peuvent s'étendre dans cette grande épaisseur de terre remuée : 5^o continuer à labourer dans le même sens et donner le plus de largeur qu'on peut à la bande de terre que l'on verse du côté des rangées, jusqu'à ce que la plattebande soit labourée très près de l'autre rangée ; et finir par une seule raie, que l'on exécute, en renversant la terre du côté de la rangée où l'on vient d'ouvrir un sillon.

Le second labour se fait ainsi. On continue de renverser la terre du côté où l'on n'a fait qu'une raie ; et quand on est arrivé à l'autre bord de la plattebande, on laisse la valeur d'une raie que l'on ne laboure point, mais sur laquelle on renverse la terre de la dernière raie que l'on laboure. Au reste, on peut se dispenser de faire ce second labour avec la charrue, quand la terre ne pousse pas de trop mauvaises herbes, et on se contente de passer le cultivateur (sorte de charrue) auprès des rangées. Enfin, on finit les labours en passant une ou deux fois au milieu des plattebandes le cultivateur attelé de deux chevaux, parcequ'il entre quatre ou cinq pouces plus avant en terre que ne pourroit faire la charrue.

Pour parvenir à renverser toujours la terre du côté des rangées (ce qui est en effet difficile, parceque la roue tombant dans les sillons dérange la direction du soc) il faut ouvrir à tous les labours un petit sillon tout près des rangées, par lequel on renverse la terre du côté de la plattebande, et sur-le-champ on doit remplir ce sillon, et renverser exactement, et le plus qu'il est possible, la terre sur le pied du froment.

Prennons, pour exemple, une ferme de 300 arpens d'exploitation. 1^o Un laboureur qui a une pareille ferme doit avoir trois charrues roulantes, et au moins sept bons chevaux : 2^o il donne trois labours aux 100 arpens de ses terres qui sont destinées pour le froment :

froment :

froment : ceux qui sont bien montés en chevaux donnent quatre façons : la portion de leurs terres qui reçoit plus difficilement le degré d'atténuation nécessaire ; on peut estimer ces terres à douze ou quinze arpens : 3^o il donne deux labours aux terres qu'il destine à porter de l'orge, des pois, &c. et un labour à celles qui doivent produire de l'avoine : d'autres en donnent deux ; et comme dans ce compte il y a des terres labourées deux fois ; on peut les estimer au tiers de la sole qui est 34 arpens.

Selon les principes de cette sorte de culture, le même laboureur qui a une pareille ferme, doit destiner cent cinquante arpens de ses meilleures terres à êtreensemencés en froment : et leur donner cinq labours.

Labours des Jardins. On les fait ordinairement à la bêche et à la houe : le premier labour consiste dans le défrichement du jardin ; on le fait dans un tems sec pour les terres humides ou fortes, il doit être profond, et donné dans un tems humide pour les terres légères et pierreuses.

On donne quatre et même jusqu'à cinq et six labours par an aux arbres fruitiers ; au printems, et à la Saint Jean, à la fin d'Aout et avant l'hiver, mais on ne doit jamais les labourer quand ils sont en fleur. On doit labourer souvent les plantes potagères ; ce labour doit être fait à la bêche lorsqu'on veut planter ou semer ; on en doit faire de profonds au milieu des carrés, et de légers parmi les menus légumes. On serfouit, ou on bêche les plantes, qui sont près les unes des autres : on divise pour cela les carrés dans leur largeur en diverses planches de quatre à cinq pieds, séparées par des petits sentiers.

JUSTIFICATION qui porte sa PREUVE.
 VOUS décriez mes Vers, cela n'est pas loyal,
 Disoit à son ami le Poëte Sylvandre :
 Moi ? dit l'autre ; comment en dirois-je du mal ?
 Je n'ai jamais pû les entendre.

LE CHARTIER DEVENU COCHER.

DANS un certain pais il étoit un Chartier
 Qui passoit constamment dans tout le voisinage
 Pour un prodige du métier.

Il n'étoit si profond boubrier,

Dont il ne se tirât toujours avec courage.

Au bout de quelque tems le Seigneur du village

Pour mener son carosse eut besoin d'un Cocher.

Il crut ne devoir pas l'aller plus loin chercher :

Il appelle notre homme, et lui dit : Viens-çà, Blaise,

Renonce à ta charette, un bien plus noble emploi

Va t'attacher auprès de moi,

Je te fais mon Cocher, en seras-tu bien aise ?

Blaise accepte l'honneur, rend grace à son Patron,

Prend les rênes en main, hasarde l'aventure ;

Mais pour son coup d'essai le nouveau Phaëton

Versa son maître et brisa la voiture.

De bon Chartier mauvais Cocher,

C'est ce qu'à bien des gens on pourroit reprocher.

CRÉANCIERS FRUSTRÉS.

Prêt d'aller subir la sentence

Qui l'envoyoit à la potence,

Mascarille disoit, en comptant par ses doigts,

Combien de gens à qui je dois !

D'abord un quartier à mon hôte,

Dont il se promettoit d'être payé sans faute :

Plus, tant à mes voisins, tant dans maints cabarets,

Je dois en cent endroits, au fauxbourg, au Marais,

Mes créanciers comptoient tous sur mon industrie ;

Mais hélas, qu'est-ce que la vie !

Quatre écus me restoient ; ils m'ont été hapés.

Je n'ai pas le sou pour leur rendre,

Et dans une heure on me va pendre,

Voilà des gens bien attrapés !

POIDS

POIDS et COURS de la MONNOIE en la Province de Québec suivant l'Ordonnance du 29 Mars, 1777.

L'OR.	Poids. Gros grs.	C. établi.			An. C.
		£.	s.	d.	
La Portugaise péfant	- 18 6	4	0	0	96 0 0
La Moydore	- 6 20	1	10	0	36 0 0
Le Quadruple ou pièce de quatre Pistoles	} 17 0	3	12	0	84 0 0
La Guinée	- 5 8	1	3	4	28 0 0
Le Louis d'Or	- 5 3	1	2	6	27 0 0

En païant deux pennys un farthing (ou quatre sols et demi) pour chaque grain au-dessous du dit poids.

L'ARGENT.	C. établi.			An. C.	
	£.	s.	d.		
La Piastre Espagnole	-	0	5	0	6 0 0
L'Ecu d'Angleterre	-	0	5	6	6 12 0
L'Ecu de France de 6 livres tournois	-	0	5	6	6 12 0
L'Ecu de France de 4 livres 10 sols tournois	} -	0	4	2	5 0 0
Le Shelling Anglois	-	0	1	1	1 6 0
La pièce de France de vingt-quatre sols tournois	} -	0	1	1	1 6 0
L'Escalin	-	0	1	0	1 4 0
La pièce de France de trente-six sols tournois	} -	0	1	8	2 0 0

Toutes les différentes pièces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-déterminées, les plus hautes comme les plus basses, auront cours à raison de ces différens taux. Et les dites espèces de Monnoie, ou aucune d'elles, seront légalement données en paiement de toutes dettes quelconques.

la Pro-
ce du 29

An. C.

ll. s. d.

96 0 0

36 0 0

84 0 0

28 0 0

27 0 0

quatre sols

et poids.

An. C.

ll. s. d.

6 0 0

6 12 0

6 12 0

5 0 0

1 6 0

1 6 0

1 4 0

2 0 0

d'Or ou
comme les
renstaux.
e d'elles,
tes dettes

